

=> Focus

La coopération militaire et sécuritaire France-Israël

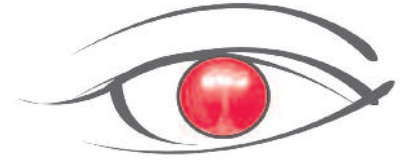
p. 3 à 6

=> Actualité

- Contrôle parlementaire
- Les « secrets de famille »

p. 1

p. 7



# Damoclès

LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DES ARMEMENTS • n° 152 • 2/2017 • 2,50 €



Jeûne-action international à Paris le 6 août 2017

## Bravo

Grâce à l'action de nombreuses personnes et associations regroupées dans la campagne ICAN (Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, dont l'Observatoire est membre actif), relayée par une majorité de pays, l'arme nucléaire est désormais interdite de fabrication, de possession, d'utilisation, de menace... Les victimes devront être secourues et les dégâts environnementaux réparés.

**Édito**

Le 7 juillet 2017, l'ONU a adopté — par 122 pour, 1 contre et 1 abstention — le traité d'interdiction des armes nucléaires. Ouvert à la signature le 20 septembre, il entrera en vigueur dès que 50 États l'auront ratifié.

La France, tout comme les autres puissances nucléaires et leurs alliés, a essayé d'empêcher son adoption. En vain. Sa politique de dissuasion nucléaire, tout comme le renouvellement complet prévu de son arsenal, vont se retrouver hors-la-loi internationale.

Maintenant que cette première étape fondamentale a été franchie, la mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier afin d'obtenir l'élimination totale de cette arme de destruction massive. Ensemble, c'est possible.

## Le contrôle parlementaire, comme remède aux « affaires » de corruption

Si on peut se féliciter des récents développements judiciaires liés à des affaires de corruption en matière d'armement, il faut reconnaître que les interventions des juges se révèlent en général trop tardives. La faute à la toute-puissance de l'exécutif, dont il est urgent d'encadrer l'action.

Ces derniers mois, les projecteurs médiatiques se sont braqués sur les derniers épisodes de plusieurs affaires bien connues. Le 18 juillet dernier, deux anciens responsables de Naval Group (ex-DCNS) et de Thales ont été mis en examen pour corruption et abus de biens sociaux dans le cadre de la vente des sous-marins à la Malaisie en 2002<sup>1</sup>. Un peu plus tôt, en mai, la justice avait déclenché une enquête

pour corruption dans l'affaire des sous-marins de la DCNS vendus au Brésil en 2009<sup>2</sup>. Dans les deux cas, des cadres d'entreprise d'armement sont accusés pour des pots-de-vin effectués à des fonctionnaires de l'État client, ce qui est interdit par une Convention de l'OCDE de 1997 qui est entrée en vigueur en France le 23 septembre 2000.

### Le Président et ses ministres jouent de leurs réseaux

Ces interventions judiciaires sont salutaires mais elles interviennent avec un retard tel qu'on peut douter de leur efficacité. En effet, elles sont dirigées contre des responsables politiques et cadres

d'entreprise qui depuis sont souvent retirés des affaires. Dans le cadre de l'affaire Karachi, François Léotard a été mis en examen le 18 juillet 2017... pour des faits commis 23 ans plus tôt alors qu'il était ministre de la Défense. Quand les acteurs secondaires sont « grillés », les premiers donneurs d'ordre passent bien souvent entre les mailles des filets de la justice. Bref, engagées dix à vingt ans après les faits, ces procédures n'ont plus vraiment d'impact, sauf pour les éventuelles familles de victimes, abandonnées à leur sort, à qui il revient la tâche ingrate de reconstituer le puzzle des « faits ».

Or la première responsabilité de ces affaires est politique, elle n'engage pas seulement les acteurs des dossiers, mais

# Transferts & industries d'armements

Le chiffre :  
4 454

licences ont été accordées durant l'année 2016 auprès des industriels d'armements par les services du Premier ministre. Chiffre extrait du Rapport au Parlement 2017 sur les exportations d'armement de la France, disponible sur le site du ministère des Armées : [www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/).

Revue stratégique de défense

Conduite par le député européen Arnaud Danjean (LR), elle est composée de 16 membres, tous du sérail. Pas une voix discordante. Objectif : justifier et planifier l'augmentation à 2 % du PIB du budget militaire à l'horizon 2025. Elle doit rendre ses travaux en octobre.

l'ensemble des citoyens. La réponse judiciaire est inapte à traiter le fond du problème qui est moins une question de morale que d'organisation institutionnelle et de pratiques politiques.

Contrairement à d'autres pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis ou la Suède, le Parlement français n'a aucun droit de regard sur les contrats d'armement. Les responsables politiques disposent d'un blanc-seing dans leurs négociations... Tous les moyens sont mis en œuvre pour décrocher tel contrat. Parmi ces méthodes, le recours à des « intermédiaires » variés — individus ou sociétés — dont la France refuse, là encore, d'encadrer sérieusement l'activité, par la mise en place d'un système de contrôle et d'un régime de sanctions dissuasif, contrairement au 9/10<sup>ème</sup> des pays européens<sup>3</sup>.

## Pour un rôle étendu du Parlement

Le projet de loi sur l'intermédiation est en attente depuis plus de quinze ans au Parlement ; quant au texte sur la violation des embargos, après un gel de dix ans, il est de nouveau bloqué depuis son dernier examen à l'Assemblée nationale en janvier 2016... Que penser aussi des sociétés parapubliques rattachées au ministère de l'Intérieur comme Civipol, amenée à jouer un rôle d'intermédiaire avec des sociétés privées de sécurité ou d'armement ? Cette société n'est pas sans rappeler son illustre prédécesseur, la Sofremi, figure centrale de l'Angolagate...

## Commission de la Défense et moralisation de la vie publique

Les 4 et 5 septembre va se tenir la 15<sup>e</sup> édition de l'Université d'été de la Défense à Toulon. Une initiative sur le principe intéressante : faire dialoguer les acteurs clés qui « contribuent à construire une communauté de Défense internationale et pérenne ».

Mais, comme indiqué sur le site : « Toutes les décisions liées à l'élaboration du programme (...) sont prises en étroite collaboration (...) entre les Commissions parlementaires de la Défense, l'État-Major des Armées, les partenaires industriels et CEIS. »

Problème, manque le principal acteur : les citoyens ! Sans oublier la question de qui finance ces rencontres : les industriels de l'armement ? Rien n'est précisé. Que dit la nouvelle loi sur la moralisation de la vie publique face à un tel conflit d'intérêts flagrant ?

Impliquer le Parlement dans la vérification des contrats d'armement<sup>4</sup> permettrait de limiter les dérives dénoncées ; car plus que l'intervention de la justice, les dirigeants politiques redoutent avant tout « la mauvaise question » dans l'hémicycle, risquant d'enflammer les réseaux sociaux et de provoquer un scandale politique susceptible de les éclabousser d'ici les prochaines élections.

Une telle réforme contribuerait à la revalorisation du rôle des parlementaires que François de Rugy, le nouveau président de l'Assemblée nationale, appelle de ses vœux : « Il faut que l'on se donne un peu plus de moyens et donner plus de pouvoirs aux députés, comme aux sénateurs, dans leur capacité de contrôle. [...] Il faut aussi organiser l'exploitation de cette matière première que constituent les rapports. Je propose qu'ils soient systématiquement accompagnés de préconisations législatives, réglementaires et fiscales que les commissions et les ministères seraient obligés de prendre en compte<sup>5</sup>. » Lors de la précédente législature, le député, alors membre d'EELV, avait déposé au nom de son groupe un amendement au pro-

jet de loi sur la programmation militaire visant à instaurer une délégation parlementaire sur les exportations de matériel de guerre. Une proposition qui reste plus que jamais d'actualité.

Tony Fortin

1. « Vente de sous-marins à la Malaisie. Deux mises en examen pour corruption », Ouest-France.fr, 18 juillet 2017, <http://www.ouest-france.fr/faits-divers/corruption/vente-de-sous-marins-la-malaisie-deux-mises-en-examen-pour-corruption-5142276/>
2. La justice française enquête sur des soupçons de corruption après la vente de sous-marins au Brésil, LeMonde.fr, 21 mai, 2017, [http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/05/21/la-justice-francaise-enquete-sur-des-soupcons-de-corruption-apres-la-vente-de-sous-marins-au-bresil\\_5131272\\_1653578.html#1Ah4Y43HrBbMTA0.99/](http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/05/21/la-justice-francaise-enquete-sur-des-soupcons-de-corruption-apres-la-vente-de-sous-marins-au-bresil_5131272_1653578.html#1Ah4Y43HrBbMTA0.99/)
3. Kloé Tricot O'Farrell, Arms Brokering Controls: How Are They Implemented in the Eu?, Grip 2013/2-EN, [http://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2013/Rapport\\_2013-2\\_EN.pdf/](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2013/Rapport_2013-2_EN.pdf/)
4. Cf. Transferts d'armement : pour un contrôle parlementaire effectif, Les Notes de l'Observatoire n° 2, septembre 2015. Téléchargeable gratuitement sur : <http://obsarm.org/spip.php?article254/>
5. Alexandre Lemarié, Manon Rescan, Patrick Roger, « François de Rugy : vers « une centaine de députés élus à la proportionnelle », Le Monde.fr, 7 juillet 2017, [http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/07/07/francois-de-rugy-j-ai-ete-elu-pour-reformer-l-assemblee-nationale\\_5157021\\_823448.html/](http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/07/07/francois-de-rugy-j-ai-ete-elu-pour-reformer-l-assemblee-nationale_5157021_823448.html/)

## L'Observatoire sur le terrain

### Recherche de documents

Vous avez des archives (tracts, photos, affiches...) sur les activités des mouvements antimilitaristes à Lyon durant les années 1960 à 1980 ? Notamment sur le Garm (Groupe d'action et de résistance à la militarisation). Nous sommes intéressés pour en avoir copie ou les consulter dans le cadre de la réalisation en

cours d'un webdocumentaire et d'un ouvrage à paraître en 2018.

- La veille de la commémoration du bombardement d'Hiroshima, l'Observatoire était l'invité du journal télévisé de France 3 pour faire le point sur l'arme nucléaire.
- Suite au renouvellement des députés, l'Observatoire a rencontré des

membres des commissions des Affaires étrangères et de la Défense en juillet.

- L'Observatoire est invité à la Fête de l'Humanité les 16 et 17 septembre pour présenter l'étude sur la coopération militaire et sécuritaire France-Israël et plusieurs interventions sont prévues notamment sur le commerce des armes à Millau et sur la coopération France-Israël à Montpellier.

# La coopération militaire & sécuritaire France-Israël

Patrice Bouveret\*



© obliteratedfamilies.com/

La France a joué par le passé un rôle important dans l'armement d'Israël, allant jusqu'à lui fournir la bombe atomique ; plus récemment elle a bénéficié du savoir-faire d'Israël pour développer sa filière de drones... Mais, au-delà de quelques effets d'annonce dans les médias, que savons-nous précisément de la coopération militaire et sécuritaire entre les deux États ? Tel est l'objet de l'étude que nous venons de rédiger à la demande de l'AFPS (Association France Palestine solidarité, voir p. 4).

En décrétant en 1967 un embargo, le général de Gaulle poursuivait plusieurs objectifs : éviter l'engagement d'une nouvelle guerre ; plaider pour une solution politique imposée par les puissances membres permanents du Conseil de sécurité ; et surtout rééquilibrer les relations avec les États arabes pour manifester sa politique d'indépendance nationale. Une ligne politique qui était restée peu ou prou celle de la V<sup>e</sup> République. Elle a été rompue d'abord par Nicolas Sarkozy pour qui : « Restaurer une relation de confiance, forte et durable, avec les dirigeants et le peuple israéliens, était à mes yeux naturel, et la condition même d'un regain de l'influence au Proche-Orient<sup>1</sup>. » François Hollande devenu président, a emboîté les pas de son prédécesseur : « La solution ne sera jamais imposée par la communauté internationale, jamais. C'est aux Israéliens et aux Palestiniens qu'il reviendra de s'entendre sur chacune des questions du statut final<sup>2</sup> ». Ce faisant, il reprend à son compte le discours du Premier ministre israélien Netanyahu et se refuse que la France exerce une quelconque pression sur la

politique de colonisation menée par son gouvernement...

Au vu de ses premiers pas, Emmanuel Macron ne se démarque pas, malgré l'échec de cette politique. Échange téléphonique avec Benjamin Netanyahu dès le lendemain de son élection à la présidence, rencontre à Strasbourg le 1<sup>er</sup> juillet en marge de l'hommage rendu à monsieur Kohl, accueil à l'Élysée le 16 juillet suite à la cérémonie d'hommage aux victimes de la rafle du Vel d'Hiv ou le Premier ministre israélien avait été invité, acceptation d'une visite d'État en Israël « dans les prochains mois »... Les relations ont démarré fort ! Le président Macron a rappelé au nom de la France « le soutien indéfectible et inconditionnel à la sécurité d'Israël » et il a manifesté le souhait que les relations bilatérales « extrêmement denses dans tous les domaines [...] puissent être encore renforcées »...

## Une coopération multi-facettes

Aujourd'hui, la coopération entre la France et Israël a pris différentes formes dont certaines sont duales : transferts d'armement ; consultations stratégiques bilatérales ; rencontres entre autorités militaires ; échanges d'expertise technique et de savoir-faire au niveau des différentes armées et des services de police ; échanges entre les services de renseignement ; coopérations industrielles, avec la création d'entreprises franco-israéliennes ; projets communs dans le domaine de la recherche...

Alors qu'il exerçait comme ministre de l'Économie, Emmanuel Macron s'était déjà rendu en Israël en septembre 2015 pour notamment signer un accord de coopération entre l'École polytechnique et Technion qui se pré-

sente comme le « Fer de lance de la science et des technologies israéliennes dans le monde ». Cet organisme, par exemple, a des partenariats étroits avec les deux géants de l'armement que sont les entreprises israéliennes Elbit Systems et Rafael

À l'ère de la globalisation de la sécurité et du continuum défense-sécurité intérieure, ce type d'accord permet à la France d'identifier les domaines où l'expertise israélienne est unique, afin d'en tirer tous les éléments utiles à sa propre stratégie. Sauf que c'est en totale contradiction avec les engagements qu'elle a contracté, notamment au niveau du droit international humanitaire ou des réglementations européennes (Position commune de l'UE sur les exportations d'armements).

L'étude de l'Observatoire vise à examiner notre propre responsabilité afin de conduire le gouvernement français à conditionner la coopération militaire et policière au respect par Israël du droit international humanitaire. Avec comme première exigence, d'obtenir une plus grande transparence dans ce domaine et la mise en place d'un véritable contrôle parlementaire, tant l'opacité et la désinformation sont importantes. Car, comme le soulignait le grand historien Pierre Vidal-Naquet<sup>3</sup> : « Chaque société doit être jugée selon les normes qu'elle proclame. » ■

- .....
1. Extrait du discours devant la XVIII<sup>e</sup> Conférence des ambassadeurs de France le 27 août 2008 : [http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/27\\_08\\_-\\_XVIIIeme\\_Conference\\_des\\_Ambassadeurs\\_Francais.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/27_08_-_XVIIIeme_Conference_des_Ambassadeurs_Francais.pdf)
  2. Discours du 23 février 2017 au dîner du Crif, disponible : <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-au-32eme-diner-du-crif/>
  3. Pierre Vidal-Naquet, *La torture dans la République*, Éditions de Minuit, 1972.

\*Directeur de l'Observatoire des armements.

# Transferts de matériel militaire : les limites de la transparence...

En 2014, comme en 2009, après des attaques israéliennes meurtrières contre les Palestiniens, des composants « *Fabriqué en France* » ont été trouvés parmi les débris, alors que les autorités françaises ne cessent d'affirmer qu'elles sont « *particulièrement vigilantes* »...

Si l'on s'en tient aux seules données financières, Israël ne représente qu'une part très faible du matériel militaire exporté par la France, soit 0,2 % des prises de commandes durant les cinq dernières années... Rien de comparable avec l'Arabie saoudite qui sur la même période pèse 14 % ou l'Égypte, 13,7 % des prises de commandes...

Ainsi, selon la dernière édition du *Rapport au Parlement 2017 sur les exportations d'armement de la France*<sup>1</sup>, publié par le ministère des Armées début juillet, Israël a commandé en 2016 pour 17,5 millions d'euros de matériel militaires (34,9 M€ en 2015) et la France lui en a livré en 2016 pour 30,2 millions d'euros (19,5 M€ en 2015).

Lissées en moyenne annuelle les exportations d'armes en direction d'Israël gardent un niveau assez constant, autour de 20 millions d'euros par an. Quasi l'ensemble des catégories de matériels sont concernées, y compris celles des armes de petits calibres ou des missiles qui, selon les années, ont fait l'objet de plusieurs licences d'exportation.

## « Le diable se cache dans les détails »

Le temps n'est plus aux livraisons massives de systèmes d'armes complets par la France à l'État d'Israël comme durant les années 1950 et 1960. Mais, comme bien d'autres secteurs, la production des armes s'est globalisée et elle incorpore des composants pouvant également être utilisés dans le civil.

Pour autant, ce qui engage la responsabilité de la France — dans le cadre de la Position commune de l'Union européenne sur les exportations d'arme-

ment ou du Traité sur le commerce des armes — ce n'est pas l'importance du montant financier, mais bien l'usage qui peut ensuite être fait, en l'occurrence par Israël, de ces matériels militaires, y compris ceux incorporant seulement des composants... Même si ces derniers ont une valeur de quelques centaines ou milliers d'euros...

Le ministère de la Défense a beau affirmer : « *En tout état de cause, la France s'attache à vérifier que ces matériels ne puissent pas être utilisés contre les populations civiles et en particulier le peuple palestinien*<sup>2</sup> », comment expliquer alors que des composants « fabriqués en France » puissent être retrouvés sur le terrain après des bombardements meurtriers israéliens, comme cela a été le cas à Gaza en 2009 après l'offensive « *Plomb durci* »<sup>3</sup> ?

En 2014, également, lors de l'opération « *Bordure protectrice* », des composants de fabrication française ont été trouvés parmi les débris d'un missile tiré sur la maison d'une famille palestinienne et tuant plusieurs enfants présents. La famille Shuheibar — avec l'aide de l'Acat et de la photographe Anne Paq<sup>4</sup> — a déposé une plainte le 29 juin 2016 pour complicité de crime de guerre et homicide involontaire contre l'entreprise française Exxelia Technologies. Plainte à ce jour, restée sans suite... ■



## Nouvelle publication de l'Observatoire

### La coopération militaire et sécuritaire France Israël

Patrice Bouveret

Cahier de l'AFPS n° 28, mai 2017, 100 pages

La France a joué, par le passé, un rôle important dans l'armement d'Israël, allant jusqu'à lui fournir la bombe atomique ; plus récemment, elle lui a acheté des drones. Qu'en est-il de cette coopération, à l'heure de la priorité à la lutte contre le terrorisme ? Quels sont les secteurs concernés ? Quels échanges de savoir-faire entre les armées, les services de renseignement ou les forces de police ?

Une coopération en totale contradiction avec la signature par la France des textes internationaux — notamment les Conventions de Genève ou la Position commune de l'Union européenne sur les exportations d'armements — qui lui confère des obligations de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire.

Étude réalisée par l'Observatoire à la demande de l'Association France Palestine solidarité (AFPS).

Préface de Taoufiq Tahani & postface de Bernard Ravenel

Ouvrage disponible auprès de l'AFPS ou de l'Observatoire, 9 euros, port compris

- .....
1. Disponible sur : <http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/publication-du-rapport-au-parlement-2017-sur-les-exportations-d-armement/>
  2. Réponse du ministère de la défense à la question n° 85393 de M. François Asensi, député Gauche démocrate et républicaine de Seine-Saint-Denis, publiée au *Journal officiel* du 13 octobre 2015, p. 7749. Disponible sur : <http://www2.assemblee-nationale.fr/questions/detail/14/QE/85393/>
  3. Cf. « Israël/Gaza : En fournissant des armes, les pays étrangers alimentent le conflit », rapport d'Amnesty international publié le 23 février 2009. Index AI : MDE 15/012/2009 – ÉFAI. Disponible en langue française : <https://www.amnesty.org/en/documents/MDE/15/012/2009/en/>
  4. Cf. <http://www.acatfrance.fr/communiquede-presse/plainte-pour-complicite-de-crimes-de-guerre-a-gaza-contre-lentreprise-francaise-exxelia-technologies/> et l'impressionnant webdocumentaire réalisé par Anne Paq et Ala Qandil : <https://obliteratedfamilies.com/fr/>

## Vers une « israélisation » de la sécurité ?

« Il nous faut "israéliser" notre sécurité » explique Hervé Morin le président de la région Normandie et ancien ministre de la Défense, suite à l'assassinat mardi 26 juillet 2016 du prêtre de Saint-Étienne de Rouvray, revendiqué par l'État islamique<sup>1</sup>. Qu'en est-il ?

Au lendemain des attentats de novembre 2015, « le Premier ministre Benjamin Netanyahu avait offert à la France une coopération renforcée d'Israël dans la lutte antiterroriste ». Soulignant que « la France et Israël coopèrent déjà étroitement en matière de sécurité, de renseignements et de lutte antiterroriste<sup>2</sup> ». Fin janvier 2017, M. Yisraël Katz, ministre du Renseignement, des Transports et de l'Énergie atomique, sortant d'un rendez-vous à Paris avec son homologue Bruno Le Roux, déclarait à une journaliste du *Parisien* : « Le ministre de l'Intérieur m'a d'ailleurs remercié de l'aide apportée par Israël pour découvrir à temps des projets d'attaques terroristes en France<sup>3</sup> ». Dans l'agenda du ministre sur le site du ministère de l'Intérieur<sup>4</sup>, le rendez-vous est effectivement bien noté au vendredi 27 janvier 2017 à 8 heures 30, mais inutile de chercher un compte-rendu ou toute autre trace des propos qu'il a pu tenir... Il n'y en a pas !

En effet, les informations précises sur les échanges au niveau des services de renseignement, la coopération entre les forces de police françaises et israéliennes, ou le matériel de maintien de l'ordre exporté ou importé, sont extrêmement rares et difficiles à trouver dans les médias ou sites officiels français.

[...]

### Des villes sous influence

Pour l'édition 2016 du festival du cinéma, la ville de Cannes a fait appel à des Israéliens pour réaliser un audit en vue de renforcer leur système de sécurité. Elle a adopté un « Plan communal de prévention du risque terroriste », « à

*l'issue d'un diagnostic et d'un plan d'actions établis par des experts internationaux de la lutte anti-terrorisme, dont le général de brigade Nitzan Nuriel, ancien directeur de la lutte contre le terrorisme en Israël* » précise le site de la ville de Cannes<sup>5</sup>. Nitzan Nuriel n'est pas un inconnu en la matière. Associé à l'Institut international de lutte contre le terrorisme, il a été directeur du Bureau de lutte contre le terrorisme auprès du Premier ministre de 2007 à 2012, précise *Haaretz*<sup>6</sup>.

Après l'attentat du 14 juillet 2016, la ville de Nice a, elle aussi, sollicité un cabinet privé israélien pour établir un diagnostic et proposer de nouvelles mesures de renforcement de son système de sécurité. Bien qu'elle se targuât déjà d'être la ville la plus sécurisée de France ! Le groupe israélien Lotan a remporté l'appel d'offre face à deux sociétés françaises, compte-tenu de son expérience et de son coût – moins de 150 000 euros. Au terme de leur audit, le groupe de travail — composé de cinq auditeurs et trois rapporteurs sous la direction d'un ancien militaire israélien — a rendu un document de 700 pages. Parmi les mesures adoptées par les élus niçois, « le groupe Lotan a été chargé par la ville de former une dizaine d'agents de la police municipale [...] à la « culture de la sécurité ». Ces derniers « éduqueront à leur tour membres du personnel et parents d'élèves pour parer toute attaque où menace terroriste<sup>7</sup> ».

Son maire, Christian Estrosi, avait déjà eu l'occasion de manifester son tropisme « tout sécuritaire » et son intérêt pour Israël. C'est pourquoi, en février 2016, tout juste élu président de la région Paca, il a fait son premier voyage officiel à l'étranger... en Israël. Un pays d'ailleurs dans lequel il s'était déjà rendu, notamment en 2010 lorsqu'il était ministre de l'industrie de Nicolas Sarkozy. Fin décembre 2016, il y est retourné cette fois pour manifester son soutien à Benjamin Netanyahu après le vote de la résolution du Conseil de sécurité condam-

nant la colonisation. Outre un don controversé de 50 000 euros, de la part de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un projet de reforestation d'un organisme paragonnemental, le Fonds national juif (KKL), il a déclaré partager avec Israël « une vision commune sur la lutte implacable à mener contre le terrorisme ».

Suite également à l'attentat de Nice, « les autorités françaises ont décidé de déployer des barrières modulaires [...] de la compagnie israélienne Mifram au cœur de plusieurs villes françaises », selon le journaliste David Ruhm de l'agence israélienne i24news<sup>8</sup>. Sans que ce dernier donne plus de précisions, ni qu'il soit possible de trouver des informations complémentaires sur ce matériel israélien mis au service des forces de police en France.

### Les parlementaires à la manœuvre...

Le 20 janvier 2016, à l'initiative du groupe Les Républicains, l'Assemblée nationale a créé une « Commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme, depuis le 7 janvier 2015 » sous la présidence du député LR Georges Fenech avec le rapporteur socialiste Sébastien Pietrasanta, et composée de 28 autres membres des différents groupes politiques.

La commission s'est déplacée en Israël durant 4 jours et a procédé à de nombreuses auditions consignées dans les deux tomes du rapport disponible sur le site de l'Assemblée nationale<sup>9</sup>. Une lecture attentive permet de glaner quelques informations sur l'état d'esprit des échanges avec les Israéliens ainsi que sur des transferts de méthodes antiterroristes.

M. David Benichou, vice-président chargé de l'instruction au pôle antiterroriste du TGI de Paris, explique qu'en 2014, lui aussi a « effectué un séjour d'étude en Israël. Ce pays a développé une jurisprudence et des procédures en

## « On ne peut pas tout se permettre au nom de la sécurité »

« Dans le monde entier, les Israéliens sont perçus comme le fer de lance de la lutte contre le terrorisme. Nos entreprises conseillent des gouvernements, exportant non seulement des armes, mais aussi des savoir-faire. Mais, si les États veulent apprendre d'Israël, ils doivent aussi tirer la leçon de ce qu'il ne faut pas faire. Notamment, qu'on ne peut pas tout se permettre au nom de la sécurité. Risquer de perdre la démocratie constitue peut-être un danger plus grand que le terrorisme. »

Gideon Levy, écrivain israélien et journaliste au quotidien *Haaretz*<sup>1</sup>

1. « La face cachée du « modèle » qui fascine la France : Israël ou la religion de la sécurité », Gideon Levy, *Le Monde diplomatique*, octobre 2016, p. 10 ; cf. <http://www.monde-diplomatique.fr/2016/10/LEVY/56434/>

la matière, et il était intéressant d'examiner la façon dont un État démocratique réussissait à intégrer l'usage de la force dans son fonctionnement. » Et de préciser : « Il y a des échanges féconds à développer entre la France et Israël dans ces domaines, Israël bénéficiant malheureusement d'une certaine expérience » (pp. 493-494).

M. David Skuli, directeur central de la police aux frontières (PAF) précise : « Nous avons en effet développé une formation de comportementalistes s'inspirant de techniques développées par les Israéliens » (p. 705).

Interrogé sur les liens avec les services étrangers, M. Didier Le Bret, le coordonnateur national du renseignement (CNR), répond que « le service israélien est un service ami » (p. 742). Des propos confirmés par le directeur général de la sécurité extérieure (DGSE), M. Bernard Bajolet : « Nos relations avec ces services sont très professionnelles, en particulier sur des sujets très précis » (p. 867).

M. Georges Fenech s'est rendu à nouveau en Israël les 14 et 15 septembre 2016 pour intervenir dans le cadre d'un sommet mondial du contre-terrorisme. Il en a profité pour s'entretenir avec la ministre israélienne de la Justice Ayelet Shaked, ainsi qu'avec des juges militaires. Le député a aussi visité le centre de rétention administrative d'Ofer afin d'envisager l'importation en France des mesures de détention administrative de ce pays.

Le rapport montre un fort tropisme vis-à-vis des moyens mis en œuvre par Israël dans la lutte qu'il mène sous couvert d'antiterrorisme, à l'encontre des Palestiniens, sans que le contexte politique leur pose véritablement question par rapport à un transfert de telles méthodes sur le territoire national.

D'autres parlementaires se sont rendus en Israël dans le but d'examiner leur politique sécuritaire. C'est le cas de MM. Olivier Audibert Troin et Christophe Léonard, rapporteurs de la mission d'information « sur la présence et l'emploi des forces armées sur le territoire national » mise en place par la Commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale<sup>10</sup>. Pour ce républicain et ce socialiste, il ne faut pas « s'interdire a priori d'étudier la façon dont une démocratie s'est adaptée à

une menace terroriste de long terme indépendamment de la lecture politique que l'on peut faire des causes et des motivations du recours à la lutte armée (p. 86). »

Sur une quinzaine de pages, ils présentent les moyens mis en place par Israël pour la protection du territoire national, soulignant que « si la place des armées dans ce dispositif de protection est plus limitée », il « repose cependant sur des unités de police très "militarisées" » et « une large diffusion des armes à feu parmi les civils ». Cela s'explique par la situation géographique du pays où l'effort principal est mis sur la « sécurisation des frontières et des points d'accès au territoire » et le « renseignement intérieur » afin de « neutraliser les terroristes le plus loin possible des centres urbains qui sont ses cibles ».

Certes, les rapporteurs ne reprennent pas immédiatement à leur compte la stratégie israélienne, mais là encore nous constatons une certaine perméabilité quand ils souhaitent « une certaine militarisation de la réponse » pour faire face à la menace... Lors de la présentation du rapport devant la commission, le rapporteur socialiste Christophe Léonard, faisant référence à leur déplacement en Israël, souligne : « Une autre manière d'envisager la sécurité est donc possible [...]. Nous pourrions donc utilement nous en inspirer (p. 250). » [...]

Comme le reconnaîtra au détour d'une interview, pour la première fois, un responsable officiel : « Empêcher quelqu'un qui a un gilet explosif, mais qui n'a pas d'armes à la main de venir vers vous, c'est tout le problème. On a travaillé là-dessus en particulier en faisant des stages avec les unités d'intervention israélienne. »

Il s'agit du directeur du Raid, sur la radio RTL le 19 novembre 2015, au lendemain de l'assaut particulièrement

musclé des forces de l'ordre à Saint-Denis à l'encontre du coordinateur des attentats du vendredi 13 novembre à Paris, réfugié au troisième étage d'un immeuble, avec sa cousine et son complice, pour les éliminer.

Combien d'autres unités des forces de police ou militaires sont allées s'entraîner en Israël ? Impossible de trouver la réponse en France dans les différents rapports, sites internet... ■

Extraits du Cahier 28, pp. 163-171

- .....
1. Interviewé par *Le Figaro* du 26 juillet 2016.
  2. « Israël demande à l'Europe de voter des lois antiterroristes », dépêche sur *Le Point.fr*, source AFP, publié le 15 novembre 2015, cf. [www.lepoint.fr/](http://www.lepoint.fr/)
  3. « Comment la France et Israël vont renforcer leur coopération », Nathalie Revenu, *Le Parisien*, 2 février 2017, cf. <http://www.leparisien.fr/international/comment-la-france-et-israel-vont-renforcer-leur-cooperation-02-02-2017-6648561.php/>
  4. Cf. <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Agenda-du-ministre/Agenda-du-23-au-27-janvier-2017/>
  5. « La force citoyenne cannoise reste mobilisée après l'attentat de Nice », 19 juillet 2016, cf. <http://www.cannes.com/>
  6. « Former Israeli General Overseeing Cannes Film Festival Security », *Haaretz*, 10 mai 2016 ; cf. <http://www.haaretz.com/israel-news/1.719010/>
  7. « Nice renforce son arsenal sécuritaire », Jérôme Cordelier, *Le Point*, 13 décembre 2016, cf. [http://www.lepoint.fr/societe/nice-renforce-son-arsenal-securitaire-13-12-2016-2089998\\_23.php/](http://www.lepoint.fr/societe/nice-renforce-son-arsenal-securitaire-13-12-2016-2089998_23.php/)
  8. « L'Allemagne commande des barrières modulaires israéliennes pour véhicules », David Ruhm, *i24news*, 24 décembre 2016, cf. <http://www.i24news.tv/fr/actu/israel/diplomatie-defense/133449-161224-l-allemande-commande-des-barrieres-modulaires-israeliennes-pour-vehicules/>
  9. Disponible sur, tome 1 : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-enq/r3922-t1.pdf/> et tome 2 : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-enq/r3922-t2.pdf/>
  10. Le rapport, publié le 22 juin 2016, est téléchargeable sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i3864.pdf/>

Suite au fort renouvellement des députés, la Lettre d'information que nous réalisons avec le PNND (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire) a repris sa parution. N'hésitez pas à nous en demander un exemplaire pour aller voir votre nouveau député...

...pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cette journée a été décidée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2013, afin de mobiliser l'ensemble de la communauté internationale en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires.



## Armes nucléaires

# Les « secrets de famille » de l'Occident capitaliste



### Extraits

« Le nucléaire, c'est la figure de proue d'une civilisation fondamentalement morbide, mortifère et autodestructrice qui s'est violemment imposée en Occident depuis deux siècles. En conséquences, penser le nucléaire autrement, c'est se proposer de disséquer le puissant archétype d'une mort à ce point tutélaire qu'aucune autre civilisation n'en avait jamais produit d'équivalente dans l'histoire humaine.

Penser le nucléaire a également ceci « d'impossible » que cela oblige à côtoyer la mort au quotidien, à penser en permanence cette figure exceptionnelle de la mort en marche, sous toutes ces formes, dans tous ces états, sans qu'aucun d'entre nous puisse en prévoir le terme de manière plausible. Comme, de plus, dans le domaine nucléaire, il n'y a pas et il n'y aura jamais d'espoir de « délivrance » — ce que tout être humain normalement constitué ne peut se résoudre à accepter — il s'agit là d'un des aspects les plus rebutants pour la réflexion, une sorte d'épreuve du feu pour la pensée. » [p. 18]

### La nécessité d'un regard prospectif à partir d'Hiroshima-Nagasaki

Le regard prospectif est un des facteurs qui influence l'interprétation du passé comme le souligne Shlomo Sand. Ce regard porté à partir d'Hiroshima-Nagasaki a évidemment entraîné une autre manière de voir l'histoire dans laquelle nous sommes, ce qui est en général peu pratiqué, et pour cause... Pour mémoire, les grosses firmes industrielles (Du Pont, Monsanto, Kodak, Union Carbide, Westinghouse...) qui furent présentes dès 1942 dans l'entreprise nucléaire, font « la pluie et le beau temps » après-guerre et sont pour quelque chose dans « le climat » d'aujourd'hui, dans tous les sens du terme. Bien que le projet Manhattan n'en soit pas la seule cause, son examen circonstancié et celui de ses suites permet de soutenir qu'une nouvelle période historique s'est ouverte en Occident après 1945. En effet, les Complexes scientifico-militaro-industriels qui cristalliseront après-guerre, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, vont coloniser puis transformer la nature de tous les pouvoirs politiques, puis des États (en commençant par ceux qui furent arrimés à « l'arme totale »), toutes choses qui trouveront progressivement une traduction dans le devenir politique, économique et idéologique des sociétés ; y compris des points de vue symboliques et imaginaires car le nucléaire constituait, en soi, une nouvelle transgression, majeure, des fondements de notre monde et de la vie en utilisant la connaissance scientifique, c'est-à-dire intime de la matière.

Il ne s'agissait plus seulement de la guerre totale ou du meurtre de masse, mais d'une contamination interminable de tout le vivant et de son substrat minéral ou végétal, c'est-à-dire de répandre à de nouvelles échelles la mort sur l'ensemble de la Terre, sans parler de la menace de destruction générale ainsi mise en œuvre. Cela dessinait un nouvel horizon suicidaire de la civilisation capitaliste et engendrait une question de taille : mais où cela a-t-il commencé vraiment, c'est-à-dire où se situent le ou les points de rupture de cette histoire ? Question d'autant plus importante qu'identifier, dans tous les domaines, « les points de bascule », constitue une composante essentielle de l'élaboration théorique. Or, bien qu'il fût d'un genre nouveau, ce crime contre l'humanité avait un homologue strictement contemporain : Auschwitz-Birkenau. Ce ne pouvait être fortuit. » [pp. 279-280]

Jean-Marc Royer

Jean-Marc Royer — au terme d'une analyse historique rigoureuse du « projet Manhattan » qui a conduit aux bombardements de Hiroshima et Nagasaki les 6 et 9 août 1945 — montre que l'apparition du nucléaire est le symptôme d'une rupture fondamentale dans l'histoire du capitalisme et de l'humanité. Nous publions des extraits de sa thèse, comme une invitation à découvrir cette approche à la fois historique, anthropologique et psychanalytique du nucléaire dans l'histoire humaine. Comme le souligne Annie Thébaud-Mony dans la préface, l'auteur « apporte une contribution essentielle à cette indispensable reconnaissance politique du crime nucléaire, figure emblématique des crimes industriels de notre temps ». **P. B.**

**Le monde comme projet Manhattan.**  
**Capitalisme et guerre universelle au vivant depuis Hiroshima.**

Jean-Marc Royer

Le passager clandestin, 2017, 307 p., 15 €

# Ressources



## **Marchands d'armes** **Enquête sur un business français** **Romain Mielcarek**

Éditions Tallandier,  
2017, 112 p. 13,90 €

Ce petit livre se présente comme une synthèse sur l'industrie de l'armement française. Prenant la forme attractive d'une enquête journalistique, il a le mérite d'une certaine exhaustivité et d'un relatif équilibre dans le choix des interlocuteurs interviewés. Romain Mielcarek dresse l'image d'une industrie acquise à des mœurs « opaques » et peu soucieuse des droits de l'homme, un « état d'esprit » justifié par « la compétition mondiale ». L'ensemble dégage un constat de fatalité qu'un paragraphe supplémentaire sur l'étranger aurait pu permettre de nuancer. Par exemple, en Suède, l'industrie de l'armement occupe une place dans la société qui est actuellement « discutée » ; en Allemagne, cette place s'avère moins importante aujourd'hui qu'elle ne l'était à d'autres périodes de son histoire... **T. F.**



## **L'arme nucléaire interroge** **la psychanalyste**

**Madeleine Caspani-Mosca**

Éditions Mimésis, 2017, 90 p., 10 €

Madeleine Caspani-Mosca, psychanalyste, nous invite à penser l'impossible dans un ouvrage à mettre entre toutes les mains — et particulièrement de ceux qui nous gouvernent — sur

« comment la bombe s'infiltré dans les interstices de notre psychisme ». La dissuasion nucléaire a en effet les qualités d'une addiction psychologique dont il est particulièrement difficile de se défaire, pourtant elle est une illusion puisqu'elle repose sur une émotion : la peur et non sur un postulat vérifiable par l'expérimentation.

Ce livre est une invitation à « assumer notre part de responsabilité », réactualisant les paroles fortes d'Albert Camus en édito du quotidien *Combat*, deux jours après l'explosion de la bombe sur Hiroshima, reproduites en conclusion : « *Devant les perspectives terrifiantes qui s'ouvrent à l'humanité, nous apercevons encore mieux que la paix est le seul combat qui vaille d'être mené. Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison.* » **P. B.**



## **La dissuasion française** **Regards croisés**

**AACHEAR**

La Documentation française,  
2017, 330 p. 15 €

Cet ouvrage collectif émane d'un groupe de recherche de l'Association des auditeurs et cadres des hautes études de l'armement qui, fait inédit dans ce type d'ouvrage, laisse la place à une contribution hérétique : celle de Venance Journé qui, sur une trentaine de pages, déroule ses « Arguments en

faveur de l'abandon unilatéral de la force nucléaire française »... Tout le reste du livre s'inscrit dans une perspective de maintien de l'arme nucléaire, abordant de manière classique les principaux aspects de la dissuasion nucléaire : doctrine, moyens matériels, coût, risques accidentel, situation vis-à-vis du droit international... **P. B.**



## **Notre intérêt national** **Quelle politique étrangère** **pour la France ?**

sous la direction de **Thierry de Montbrial** et **Thomas Gomart**

Odile Jacob,  
2017, 332 p. 24,90 €

Cet ouvrage, publié en janvier 2017 en prévision des élections présidentielles, garde toute son actualité pour comprendre la conduite de la politique étrangère de la France. Les auteurs plaident pour une plus grande prise en compte du moyen et long terme afin de « ne pas laisser la gestion de crise tenir lieu de politique étrangère », surtout quand cette gestion repose sur les émotions mises en scène par les médias... En introduction, Thierry de Montbrial s'interroge sur « les liaisons dangereuses entre politique de défense et politique étrangère », comme si « on assistait à un effacement de la notion d'intérêt du discours général de politique étrangère et à son confinement au discours particulier de la politique nucléaire ». **P. B.**

Rejoignez l'Observatoire des armements sur  et  (@obsarm)

## **Damoclès**

Édité par l'Observatoire des armements  
187, montée de Choulans 69005 Lyon  
Tél. 04 78 36 93 03 • Fax 04 78 36 36 83  
secretariat@obsarm.org • www.obsarm.org  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Maurice Balmet  
RÉDACTION : Maurice Balmet, Patrice Bouveret,  
Tony Fortin, Jean-Michel Lacroute, Patrick Teil  
Imprimé par nos soins • Dépôt légal à date de parution  
ISSN 0296-1199 • Maquette : Observatoire des armements

## **Abonnement**

4 numéros par an (8 pages) :  
France : 10 € • Autres pays : 15 €  
Étudiants, chômeurs, tarif réduit : 8 €  
Soutien à partir de 40 € (TVA (2,10 %) incluse)  
Chèque ou virement à l'ordre de l'Observatoire des armements,  
Banque postale, centre de Lyon, compte n° 0330596S038  
IBAN FR71 2004 1010 0703 3059 6S03 853